

**DÉLIBÉRATION N° 2017/317**

Portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2017  
Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 23 août 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2016/414 du 07 décembre 2016, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2017 de la ville de Dumbéa – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,

VU la délibération n°2017/123 du 26 avril 2017, portant approbation du compte administratif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2016 – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,

VU la délibération n°2017/127 du 26 avril 2017, relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/61 du 25 juillet 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 9 août 2017,

Après en avoir délibéré,

**D É C I D E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /**

Le budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers supplémentaire 2017 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes à la somme de **cent trente-cinq millions sept cent soixante-douze mille cinq cent trente-neuf Francs CFP (135 772 539 F.CFP)**, et en dépense à la somme de **cent-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-trois francs (109 984 123 F.CFP)** se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat d'investissement reporté 2016	122 070	0
Excédent d'exploitation capitalisé 2016	0	45 695 707
Restes à réaliser 2016	45 573 637	0
Opérations réelles	0	0
Opérations d'ordre	0	0
Virement de la section d'exploitation	0	25 788 416
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 695 707</b>	<b>71 484 123</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation reporté 2016	0	64 288 416
Opérations réelles	38 500 000	0
Opérations d'ordre	0	0
Virement à la section d'investissement	25 788 416	0
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>64 288 416</b>	<b>64 288 416</b>

<b>MONTANT TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>109 984 123</b>	<b>135 772 539</b>
---	--------------------	--------------------

ARTICLE 2 /

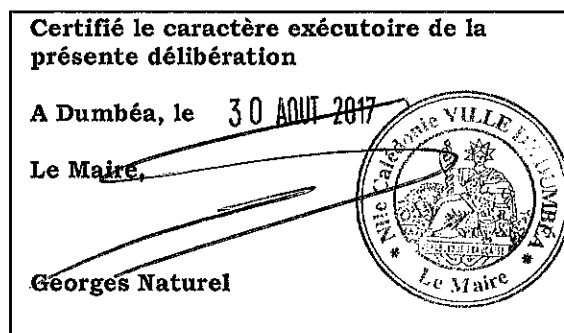
Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 AOUT 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 23 AOUT 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

**ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGES  
SUPPLEMENTAIRE 2017**

**SECTION D'EXPLOITATION**

La section du budget d'exploitation supplémentaire 2017 est votée par chapitre, comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses</b>		<b>BP</b>
<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants en F.CFP</i>
011	Charges à caractère général	38 500 000
023	Virement à la section d'investissement	25 788 416
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>64 288 416</b>

<b>SECTION D'EXPLOITATION - Recettes</b>		<b>BP</b>
<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	64 288 416
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>64 288 416</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section du budget d'investissement supplémentaire 2017 est votée par opération, comme suit :

Opérations nouvelles et réajustements :

<b>PROGRAMMES</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
OPFI	EXEDENT DE FONDS CAPITALISE (cpte 1068)		45 695 707
OFI	SOLDE DE L'EXERCICE REPORTE (chap.001)	122 070	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R)		25 788 416
<b>TOTAL</b>	<b>OPERATIONS NOUVELLES ET REAJUSTEMENTS 2017</b>	<b>122 070</b>	<b>71 484 123</b>

Restes à réaliser 2016 :

<b>PROGRAMMES</b>	<b>INTITULE</b>	<b>RAR Dépenses</b>	<b>RAR Recettes</b>
0023DEC	QUAI D'APPORT VOLONTAIRE	8 573 637	0
16D001	AQUISITION MATERIEL OM	37 000 000	0
	<b>TOTAL DES RAR 2016</b>	<b>45 573 637</b>	<b>0</b>